

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE, Etienne COUIGNOUX, Joël BEZANGER, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI, Charlotte BOURG

Absents excusés :

Procurations : Corinne BRINDEL à Thierry BAILLARD ; Christian LEFRANCOIS à Jean Pierre SAUGERAS ; Lionel ROUSSET à Alain VERMOREL

Date de la convocation : 14 février 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-01-03 C – URBANISME
Approbation d'une acquisition foncière

Jean-Pierre SAUGERAS rappelle que la Commune propriétaire des parcelles 344 et 465 section AD à le projet de construction d'une Maison des Séniors.

Dans l'intérêt d'une maîtrise foncière de l'évolution de ce quartier et de la nécessité d'accès de voirie ou de circulation routière, il est proposé d'acquérir la parcelle n° 378 section AD d'une surface de 723 m² actuellement propriété de Mme MARAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE l'acquisition de la parcelle n°378 section AD d'une superficie de 723 m² propriété de Mme MARAND au prix de 10€/m²

DIT que l'acte sera passé à l'étude notariale de Meymac

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

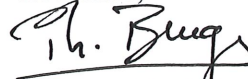
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,
Le 20 Février 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE